Accusé de réception en préfecture 001-210104501-20221014-D_04_10_2022-DE Date de télétransmission : 19/10/2022 Date de réception préfecture : 19/10/2022

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON République Française

Membres afférents au Conseil: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

Date d'envoi de la convocation : 07/10/2022

L'An deux mille vingt-deux et le quatorze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric BEAUFORT, Maire.

Membres présents :

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Christine CASTEUR, Frédérique CHRISTIN, Rita ERIGONI, Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA, Valérie MARZOLLA, Paméla NESTEROVITCH, Nicole QUINTANA.

Messieurs Alain BENGUIGUI. Michel BOZZACO COLONA, Philippe DORKEL. Jean-Marc RIGAUD, Guillaume LARDON. MAZAT, PICHAT, Olivier Bruno Serge THEBAULT.

Membres absents excusés :

M. Sébastien BOUSSELIN qui donne son pouvoir à M. Philippe DORKEL

M. Rémy BRUNETTI qui donne son pouvoir à M. Bruno PICHAT

Mme Marie DOMINGUEZ qui donne son pouvoir à Mme LA ROSA

M. Alain GONARD qui donne son pouvoir à M. Michel BOZZACO COLONA

Mme Roselyne BURON, absente excusée

M. Michel COLLET, absent excusé

M. Bernard GUERS, absent excusé

Secrétaire de séance : M. PICHAT Bruno

<u>Objet</u> : FINANCES : Demande de subvention – Agence de l'eau – Travaux de réseau d'eaux usées de Loyes et Mollon

Monsieur le Maire explique que les travaux de « Mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur Loyes et Mollon » sont susceptibles de bénéficier d'aides du conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2019-2024).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...), le montant des travaux d'eaux pluviales n'étant pas subventionnés.
- De valider le montant HT de 2 685 060 € de l'opération, dont 2 335 305 € HT pour les travaux sur le réseau d'assainissement, et les modalités financières de cette dernière.
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération.
- De solliciter les aides du conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.

Accusé de réception en préfecture 001-210104501-20221014-D 04 10 2022-DE Date de télétransmission : 19/10/2022 Date de réception préfecture : 19/10/2022

- D'autoriser, pour cette opération, de « Mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur Loyes et Mollon », le département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de commune de Villieu-Loyes-Mollon et à lui reverser.
- De réaliser cette opération sur les ouvrages d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.
- De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Plan de financement travaux c					
Dépenses			Recettes		
Détails des postes de dépenses	Montant HT	en (%)	Financements	Montant HT	en %
Maitrise d'œuvre	76 600 €	2,85%	Autofinancement	106 168 €	3,95%
Autres bureaux d'études	122 850 €	4,58%	Emprunt	1 500 000 €	55,86%
Provisions aléa	50 000 €	1,86%			
Autres dépenses			Co-financement publics demandées (Etat, CD01)		
Travaux EU	2 085 855 €	77,68%	Département (déjà attribuée)	378 300 €	14,09%
Travaux EP	336 755 €	12,54%	Etat - Agence de l'eau	700 592 €	26,09%
Travaux eau de source	13 000 €	0,48%			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Total	2 685 060 €	100,00%		2 685 060 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Valide la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- Valide le montant HT de 2 685 060 € de l'opération, dont 2 335 305 € HT pour les travaux sur le réseau d'assainissement, et les modalités financières de cette dernière.
- Valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération.
- Sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération,
- Autorise, pour cette opération de « Mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur Loyes et Mollon », le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de Villieu-Loyes-Mollon et à la lui reverser.
- Réalise cette opération sur les ouvrages d'assainissement (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- Mentionne dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

04/10/2022

Voix pour : 24 Voix contre : 0 Abstention : 0 Accusé de réception en préfecture 001-210104501-20221014-D_04_10_2022-DE Date de télétransmission : 19/10/2022 Date de réception préfecture : 19/10/2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme, Le maire,